



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29.03.2018 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. René DROUIN, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes-MM. René DROUIN, Emilie THIBO, Catherine WIRTH, Fabienne ALBIOL, Gérard BARNABA, Pierre PANAROTTO, Franck ROVIERO, Marianne CONTESE, Florence FALETIC, Florence PANAROTTO, Fatima KHACHEI, Virginie CISAMOLO, , Roger TIRLICIEN, Denis FOERTSCH, Salvatore LACAVA Jacqueline COR, Michel SUMERA, David FANTONI.

Mme Doris BARTOLETTI donne procuration à M. Pierre PANAROTTO
Mme Danièle GRABBER donne procuration à Mme Marianne CONTESE
Mme Laura CHRISTMANN donne procuration à M. René DROUIN
Mme Laurence VALLORTIGARA donne procuration à Mme Fatima KHACHEI
M. René MOLINARI donne procuration à M. Roger TIRLICIEN
M. Lokmane BENABID donne procuration à Virginie CISAMOLO

Absents : M. ZEBBAR Rabbah, Virginie DI GIANDOMENICO

Affichée en mairie le 03.04.2018

Transmis en Sous-Préfecture le 03.04.2018

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2018**

- **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08.02.2018.**
- **Communication des décisions du Maire.**

Point n° 7-1-14

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 5-1-15

Objet : Création d'un poste d'adjoint au Maire

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 5-1-16

Objet : Election d'un nouvel adjoint

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 7-1-14

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Franck ROVIERO

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale des orientations budgétaires pour l'année 2018.
Il s'en suit un débat.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 03.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 5-1-15

Objet : Création d'un poste d'adjoint au Maire

Rapporteur : René DROUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1 et 2,

Vu la délibération en date du 19.12.2017, par laquelle le conseil municipal a fixé à 7 le nombre de postes d'adjoints au maire,

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT précités, le conseil municipal de la commune de Moyeuvre-Grande, compte tenu de son nombre d'habitants, peut déterminer un nombre d'adjoints compris entre 1 et 8.

Considérant qu'à tout moment, le conseil municipal peut librement décider de créer, en cours de mandat, un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal.

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint et de porter ainsi le nombre d'adjoint à 8.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre d'adjoint à 8.

Cet adjoint aura le 8^{ème} rang dans l'ordre du tableau des élus.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et transmis à Monsieur le Préfet annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 03.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 5-1-16

Objet : Election d'un nouvel adjoint

Rapporteur : René DROUIN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-7-2 (communes de 1000 habitants et plus),

Vu l'article L. 2122-8 qui précise que, quand il y a lieu d'élire un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal,

Vu la délibération n° 5-1-15 du 29.03.2018 portant création d'un 8ème poste d'adjoint au maire,

Il est procédé à l'élection d'un adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est candidate : Jacqueline COR

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu : 19

Mme COR Jacqueline est élue adjoint au maire.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 03.04.2018
Le Maire
René DROUIN

La Secrétaire de séance
Mme Emilie THIBO